

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20181212.01**

Le douze décembre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Lina BLANC, Monsieur Dominique BRUNOD, Monsieur Gilles CHRISTIN, Madame Martine GACHON, Monsieur Bruno KARST, Madame Marie NICASTRO, Monsieur Franck PAVIOL, Madame Brigitte PETIT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Sylvie DAL MOLIN, Monsieur Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusé(e)s : -

Secrétaire de Séance : Madame Marie NICASTRO

Date de convocation : le 6 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10 (dix)
Présents : 8 (huit)
Votants : 8 (huit)
Pour : 8 (huit)
Abstentions : 0 (zéro)
Contre : 0 (zéro)

Rapporteur : Madame Brigitte PETIT

**OJBJET : APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 24
SEPTEMBRE 2018 ET DU 15 OCTOBRE 2018**

Vu le compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2018.

Vu le compte rendu du Conseil municipal du 15 octobre 2018.

Considérant qu'aucune proposition de modification n'a été présentée par les membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** les comptes rendus des Conseils municipaux du 24 septembre 2018 et du 15 octobre 2018 sans modification.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20181202-20121212-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018
Affichage : 14/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

A Grignon, le 12 décembre 2018.
Madame le Maire,

Brigitte PETIT

